

PROGRAMME 2022-2023

Accompagnement à l'export et aux concours

IVBD

Interprofession des Vins de Bergerac et Duras

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS IVBD



Contact IVBD

Service Communication

contact@vins-bergeracduras.fr - 05.53.63.57.60

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS

PROGRAMME 2022-2023

Présentation

L'IVBD propose de vous accompagner dans le cadre de vos programmes individuels de participation à des **événements internationaux**. Il s'agit de vous encourager à inscrire vos vins aux concours internationaux les plus porteurs, et à participer aux salons et mini-expositions **professionnels** les plus adaptés à votre stratégie export.

- **Accompagnement plafonné à 2000 € HT** (Salons + Concours Internationaux) par entreprise et par année comptable (1 Août 2022 - 31 Juillet 2023).
- **Montant de 50%** des frais l'inscription à un salon international ou un concours.

Évènements éligibles

Les concours éligibles

- Concours Mondial de Bruxelles
- International Wine Challenge
- Decanter World Wine Awards
- International Wine & Spirits Competition
- Mundus Vini
- Sélections Mondiales du Vin – Canada
- Berliner Wein Trophy
- Autres : nous consulter

Les salons et Mini-Expos éligibles

- Millésime Bio – Montpellier, 23-24 janvier et 30 janvier – 1^{er} février 2023
- Wine Paris-Vinexpo – Paris du 13 au 15 février 2023
- Prowein - Düsseldorf du 19 au 21 mars 2023
- Vinitaly - Vérone du 2 au 5 avril 2023
- London Wine Fair - Londres du 15 au 17 mai 2023
- Tastin' France Vins et spiritueux avec Team France Export
- Autres (Japon, Chine, Brésil, Russie...) : nous consulter

Contact IVBD

Service Communication

contact@vins-bergeracduras.fr - 05.53.63.57.57.

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS

PROGRAMME 2022-2023

Procédure

- Remplir le formulaire de demande d'aide disponible sur www.actus.ivbdpro.fr en indiquant les noms des évènements ou des concours auxquels vous prévoyez de participer, ainsi que leurs coûts d'inscription (budget prévisionnel le cas échéant).
- Envoyer le formulaire dûment complété à contact@vins-bergeracduras.fr
- Être à jour de ses cotisations auprès de l'IVBD.

Remboursement des frais

- Pour les concours, fournir à l'IVBD à chaque fin de concours une copie de la facture d'inscription + faire une facture de 50% du montant de l'inscription HT* à l'IVBD.
- Pour les salons et mini-expositions, fournir à l'IVBD à chaque fin d'évènement une copie de la facture de l'organisme auprès duquel vous vous êtes inscrit + facture à l'IVBD de 50% du montant de l'inscription HT*+ photos de votre stand. Ce financement est soumis à la mise en avant de l'image des vins de Bergerac et de Duras sur votre stand si vous êtes hors de l'espace collectif (utilisation PLV institutionnelle).

*dans la limite des 2000€HT par entreprise et par année comptable au total (salons + concours).

Configuration	Viticulteurs / Caves coopératives	Négociants
Espace collectif IVBD ou Pôle Sud-Ouest	50% du prix du stand et des frais de participation au salon	50% du prix du stand et des frais de participation au salon
Hors espace collectif IVBD ou Pôle Sud-Ouest	50% des frais de participation au salon / des m ² nus	Non
Pas d'espace collectif proposé	50% des frais de participation au salon / des m ² nus uniquement en Europe	Non

Contact IVBD
Service Communication
contact@vins-bergeracduras.fr - 05.53.63.57.60